

# PRIX DE LA VOCATION SPORTIVE FEMININE EN PICARDIE

## REGLEMENT DU CONCOURS 2010

En 2010, pour sa neuvième édition, le Prix de la vocation sportive féminine en Picardie est organisé conjointement par les trois partenaires que sont :

- la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Picardie ;
- le Comité régional olympique et sportif (CROS) de Picardie ;
- la Région Picardie.

Le Prix de la vocation sportive féminine a pour objectif de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux postes à responsabilités en tant qu'élu(e)s ou professionnelles en Picardie.

- Dépôt des dossiers de candidature auprès de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale avant le :

**Vendredi 16 avril 2010**

- Sélection des dossiers par le jury régional le jeudi 20 mai 2010.
- Cérémonie de remise des prix en juin 2010 : une invitation sera adressée à chaque participant(e).

### LE REGLEMENT

#### ARTICLE 1 :

Le concours est accessible à **toute personne** (âge minimum requis : 16 ans), quels que soient son statut, sa condition sociale et son niveau de qualification, licenciée ou bénévole dans une association ou une structure concernée par le domaine sportif au sein de la région Picardie. Les candidates mineures doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale de participation au concours.

#### ARTICLE 2 :

Le nombre de projets présentés par candidate ou structure est limité à un par thème. Une candidate ou une structure ne peut bénéficier que d'un seul prix.

***Une candidate primée dans une catégorie lors des éditions antérieures ne peut pas concourir dans la même catégorie les années suivantes.***

#### ARTICLE 3 :

Tous les dossiers sont recevables dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'une des trois catégories :

- **Le prix « Sport au féminin »**

Cette catégorie récompense la meilleure stratégie ou action menée par **une association sportive** (comité sportif régional ou départemental, club) **ou toute autre structure associative** (\*) en matière de **développement de la pratique** – physique et sportive – féminine et / ou d'**accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision** (fonctions électives ou d'encadrement dans une association sportive, à titre professionnel ou bénévole).

Cette catégorie est **strictement réservée aux associations** et récompense un **projet réalisé**.

(\*) association de jeunesse ou d'éducation populaire, association d'insertion de femmes...

- **Le prix « Sport, femmes et action sociale »**

Cette catégorie récompense une **initiative individuelle** (mise en place d'activités nouvelles, démarche innovante, création d'équipe, de section, d'association, organisation d'un événement...) visant au **développement de la pratique** – physique et sportive – **féminine ou mixte** (hommes / femmes), notamment dans les **quartiers urbains sensibles** ou en **milieu rural**

Cette catégorie récompense **une personne (homme ou femme)** pour un **projet réalisé**.

- **Le prix « Coup de cœur »**

Cette catégorie récompense **une personne** pour son **parcours et son investissement exemplaires**, sur la thématique « femmes et sport », quelle que soit la nature de son engagement [dirigeante, arbitre, sportive, éducatrice...].

ARTICLE 4 :

Seules seront pris en compte les actions réalisées au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

ARTICLE 5 :

**Les dossiers de candidature devront contenir les informations permettant au jury d'avoir une vision claire du projet** (objectifs, modalités de mise en œuvre, publics, partenaires, résultats obtenus...) **et les documents attestant la réalisation des actions** (photos, coupures de presse, vidéos, ...).

ARTICLE 6 :

Le jury est composé de représentants du mouvement sportif, de la presse et des administrations, ainsi que de personnes expertes.

ARTICLE 7 :

Les dossiers sont à renvoyer à :

**Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Picardie**  
**Prix de la vocation sportive féminine**  
**20, square Friant Les Quatre Chênes**  
**80039 AMIENS CEDEX 1**

Votre correspondant à la DRJSCS de Picardie est Pascale PARSIS.

Tél. : 03 22 33 89 40 / [pascale.parsis@drjscs.gouv.fr](mailto:pascale.parsis@drjscs.gouv.fr)

Votre correspondant au CROS de Picardie est Arnaud SELLIER

Tél : 03 22 38 27 20 / [arnaudsellier@franceolympique.com](mailto:arnaudsellier@franceolympique.com)

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 16 avril 2010 (le cachet de la poste faisant foi).**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 8 :

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel.

Le jury se laisse la possibilité de réorienter les dossiers des candidates qui ne concourent pas dans la catégorie correspondant à leur action.

**MODALITES D'ATTRIBUTION**

- Les prix sont remis par les représentants des trois partenaires institutionnels qui co-organisent cette 9<sup>e</sup> édition du Prix de la vocation sportive féminine en Picardie.
- Le jury classe les projets déposés par les candidates et les structures à partir de l'analyse des dossiers. Le jury se laisse le choix de récompenser plus ou moins trois candidates ou structures par catégorie en fonction de la qualité des actions réalisées.

**Les prix s'échelonnent de 200 à 1 000 €.**

Un prix spécial du jury pourra être attribué.

**ATTENTION :** En participant au concours, vous vous engagez à être présent(e) le jour de la remise des prix.

